

Relations Nord-Sud

Toutefois, il faut voir l'autre côté de la médaille, et nous rendre compte que nous ne dupons personne. D'après M. Nicholas Stethem, qui témoignait devant le comité sénatorial:

Le monde de la diplomatie internationale est ainsi fait que personne n'accusera les Canadiens de ne pas avoir fait leur part. On dira du bien de nous même si nous ne faisons qu'un effort minime.

Les paroles prononcées par sir Jack Harman, un membre du Groupe directeur, à la conférence des associations de la défense de cette année illustrent bien cela. Il a dit à propos de nos quatre CMBG en Europe:

En effet, nos quatre officiers supérieurs qui font partie du CAE ne tarissent pas d'éloges et la considèrent comme la meilleure formation de cette importance en Europe.

Remarquez qu'il a dit «de cette importance». En fait, il voulait dire «Pourquoi n'est-elle pas plus importante?»

Dans le communiqué final publié après la session ministérielle du Conseil de la planification de la défense de mai 1981, il était fait mention des «situations à l'extérieur des frontières de l'OTAN» susceptibles de «menacer les intérêts vitaux de l'Ouest». Bien qu'on n'ait pas considéré que la solution à ce problème soit de repousser les frontières de l'OTAN, les ministres de cet organisme ont décidé que chaque pays peut décider, pour protéger ses intérêts vitaux, de déployer des forces à l'extérieur de la région de l'OTAN. On a cité comme exemple l'unité à déploiement rapide des États-Unis (RDF).

● (2050)

Cela soulève à mon sens au moins deux questions. On nous fait régulièrement des déclarations philosophiques à propos des questions de défense, mais nous obtenons très peu de réalisations. A ce propos, par exemple, qu'est-ce que le Canada considère comme une menace pour ses intérêts vitaux? Comme nous n'avons aucune déclaration explicite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) ou du ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne), devons-nous en conclure que si un pays de l'OTAN considérait que ses intérêts vitaux étaient menacés, par exemple, par une insurrection dans l'un des pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient, que nous aussi, considérerions nos intérêts vitaux comme menacés, aux termes de notre alliance et que nous déploierions nos forces dans cette région?

Une réponse s'impose puisque le ministre a déclaré à des journalistes que le Canada était en principe disposé à se joindre à une force américaine de déploiement rapide au Moyen-Orient. Pourquoi le Canada se joindrait-il à une force de déploiement rapide, et s'agit-il véritablement d'une politique du gouvernement? Je n'ai jamais reçu de réponse à ce sujet.

Le communiqué final de cette réunion de l'OTAN ajoutait ceci:

La planification de la Défense nationale devrait prévoir des mesures pour combler les vides laissés par les effectifs assignés à l'OTAN à cause de diversion ou d'assignation sur une base nationale, pour effectuer, hors des frontières des pays de l'OTAN, des opérations visant à soutenir les intérêts vitaux des pays alliés.

La question se pose à nouveau devant cet énoncé vague et creux: quels plans le Canada a-t-il? Allons-nous accroître nos effectifs assignés à l'OTAN si les forces européennes ou américaines sont déployées ailleurs? Allons-nous acheter plus de chars, accroître les effectifs du commandement de la Force mobile en Europe ou y envoyer davantage de F-18? Allons-nous prélever sur nos effectifs actuels les hommes supplémentaires que nous voulons envoyer en Europe, ou le gouverne-

ment allouera-t-il plus de ressources au ministère de la Défense qui est surchargé de travail et manque de personnel? C'est une très bonne question, mais personne ne semble avoir de réponse à donner à la Chambre des communes.

Je voudrais me tourner maintenant vers une autre de nos obligations internationales, celle d'assurer le maintien de la paix. Le Canada est réputé dans ce domaine; comme on l'a souvent signalé, le Canada est toujours en tête de liste des pays envisagés quand surgit le besoin d'une force de maintien de la paix. Ce n'est guère étonnant, compte tenu de l'excellente réputation des troupes auxquelles nous avons confié des missions de maintien de la paix presque partout dans le monde.

C'est le commandement de la Force mobile qui fournit les troupes de maintien de la paix. Les députés se rappelleront qu'il s'agit du commandement dont j'ai dit tout à l'heure qu'il souffrait d'une pénurie d'effectifs. Actuellement, environ 750 de nos soldats sont en mission de maintien de la paix, et il semble que l'on pourrait nous demander d'en affecter 1,000 autres dans le Sinaï.

Comme la politique actuelle du gouvernement est de limiter à 2,000 le nombre de nos soldats en mission de paix en même temps, il semble que nous soyons en mesure de participer à la force du Sinaï. Mais n'oublions pas que, en cas d'aggravation de la tension internationale, ce sont les soldats du commandement de la Force mobile qu'il faudra envoyer en Norvège et en Europe centrale.

Même quand il n'y a rien de nouveau à l'ouest, pour reprendre un vieux cliché, le commandement de la Force mobile est affaibli par l'obligation de stationner des troupes dans diverses parties du monde. Voici comment le brigadier-général Beattie résume le problème:

Quand on choisit un bataillon d'infanterie, c'est tout le bataillon qui s'en va... Mais quand on commence à fournir des troupes logistiques, il faut dépouiller toutes une formation de son support logistique pour constituer un bataillon des services, par exemple. D'autre part, si l'on enlève à l'une des brigades son bataillon des services, la brigade se trouve dépourvue de tout service. Il faudrait donc s'efforcer de prélever des éléments de diverses brigades un peu partout au pays afin de répartir les problèmes au lieu de les concentrer dans un ou deux secteurs.

Je saute peut-être aux conclusions en m'inquiétant de la participation du Canada à la force de maintien de la paix du Sinaï. Les ministres dont nous attendons des directives à cet égard, soit le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ne semblent même pas pouvoir s'entendre entre eux. Le ministre de la Défense nationale a déclaré que toute demande de troupes serait accueillie favorablement parce qu'il ne croit pas que le Canada «veuille refuser de contribuer de quelque façon au maintien de la paix n'importe où dans le monde». En revanche, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne s'est pas montré si coopératif. Il a déclaré aux journalistes qu'il ne voulait pas s'engager dans un processus qui échappe à toute forme de contrôle et qui ne mène peut-être nulle part.

Un ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, avait formulé huit règles qu'il voulait voir observées avant que des troupes canadiennes soient envoyées outre-mer en mission de paix. La première voulait que ces unités soient toujours effectués sous les auspices des Nations Unies. L'envoi dont il est maintenant question résulte de l'accord conclu entre les États-Unis, Israël et l'Égypte au terme des pourparlers de Camp David.